

N^o. 15.—ETAT des Articles sujets aux Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 41^e. George III. qui ont passé le *Côteau du Lac* en allant dans le *Haut-Canada*, depuis le 1^{er}. Janvier jusqu'au 31^e. Décembre 1813.

16.—DITTO des Articles sujets aux Droits en vertu de l'Acte Provincial de la 45^e. George III. Chap. 13^e. continué par Acte de la 51^e. George III. Chap. 1^{er}. qui ont passé le *Côteau du Lac* en allant dans le *Haut-Canada*, depuis le 1^{er}. Janvier jusqu'au 31^e. Décembre 1813.

17.—PRECIS des *Warrants* accordés par Son Excellence Sir GEORGE PREVOST, Baronet, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, Son Honneur le Major Général FRANCIS DE ROTTENBURG, et Son Honneur le Major Général GEORGE GLASGOW, Présidens, sur *John Caldwell*, Ecuyer, Receveur Général, pour le Payement de la Dépense Civile de la Province du *Bas-Canada*, pour l'année 1813.

18.—DITTO de Ditto accordés par Ditto, Ditto, sur Ditto, Ditto, pour le Payement des Salaires des Officiers du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et des Dépenses Contingentes d'iceux, pour Ditto.

G. P.

Château Saint Louis,
Québec, le 3 Février, 1814. }

Lesdits Comptes et Papiers sont comme suit.*

* Voyez Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

Sur Motion de Mr. Mure, secondé par Mr. Huot,

RESOLU, Que lesdits Comptes soient référés à un Comité de Cinq Membres, et qu'il ait pouvoir d'envoyer querir les Personnes et Papiers, et faire rapport sur iceux avec toute la Dépêche convenable. U OR.